

Initiatives ministérielles

Présidence dans vos questions et commentaires, à chacun et à chacune.

M. Sauvageau: Je m'excuse, monsieur le Président.

Ma première question qui s'adresse au député est la suivante: est-ce que c'est un référendum ou un plébiscite qu'il y a eu à l'Île-du-Prince-Édouard?

Face à sa grande déception, est-elle aussi grande parce qu'on appuie le projet? Aurait-il mieux aimé qu'on soit contre? Il parle de petite politique, d'envergure, et ainsi de suite, il semble très déçu. Est-ce qu'il est déçu qu'on appuie le projet, car c'est ce que je sens?

[Traduction]

M. O'Brien: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de répondre aux questions du député.

• (1325)

Avant tout, je me permettrai de corriger ses propos. Ce que j'ai dit, c'est que, comme le ministre, j'avais l'intention de parler de la motion et que je trouvais intéressant de respecter le processus. J'ai toujours cru qu'il était de rigueur à la Chambre de s'en tenir à la motion dont nous étions saisis et non de se lancer dans un long plaidoyer concernant un éventuel référendum au Québec, qui n'a pas grand-chose à voir avec le sujet d'aujourd'hui. C'est un peu ce que j'ai dit en commençant, que j'allais tâcher de m'en tenir à la motion.

Quant aux questions du député, il a raison. J'ai déjà entendu qualifier de plébiscite le vote qu'on avait tenu à l'Île-du-Prince-Édouard, comme j'ai aussi entendu le mot référendum. Comme le député le sait certainement, d'aucuns pensent que ce n'est qu'une question de choix des mots, que les deux mots sont interchangeables. D'autres disent que non, qu'il y a vraiment une différence entre un plébiscite et un référendum.

Mes collègues de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que mes amis qui sont originaires de l'île parlent le plus souvent d'un plébiscite quand ils rappellent la consultation populaire de 1988, qui s'était soldée par un appui au projet, dans une proportion de 60 p. 100 contre 40 p. 100. Franchement, je pense que cette question relève un peu des sciences politiques ou de la sémantique.

Pour ce qui est de savoir si je suis déçu, non, je suis très heureux d'entendre le chef de la loyale opposition de Sa Majesté affirmer à la Chambre qu'il appuiera le projet. J'ai même entendu certains bloquistes dire au ministre qu'il ne devait pas toujours s'attendre à ce que les députés du Bloc formulent des objections. J'étais à la Chambre quand le ministre a prononcé son discours. Pas une fois je ne l'ai entendu faire allusion à l'un ou l'autre parti politique et à l'opinion qu'ils pourraient défendre. Il a simplement invité tous les députés à appuyer le projet et manifesté l'espoir qu'on ne soulèverait pas d'objections.

Nous sommes un peu las, de notre côté, d'entendre ce genre de commentaires gratuits. Voilà la raison de ma déception, mais je suis très heureux que le Bloc québécois ait jugé bon d'appuyer la motion. Ce serait encore mieux si ses membres s'en tenaient à en parler à la Chambre.

[Français]

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint-Paul): Monsieur le Président, l'un des aspects extrêmement positifs du projet du pont sur le détroit de Northumberland est qu'il constitue l'une des premières et des plus importantes initiatives en matière d'immobilisations à laquelle le gouvernement fédéral et le secteur privé collaborent étroitement.

Il y a dix ans encore, les exemples de collaboration de ce type en matière de travaux publics étaient extrêmement rares.

En pratique, et dans l'esprit du public, la démarcation entre les projets du secteur public et ceux du secteur privé était très nette. On présumait que les travaux publics, comme les routes, les égouts, la production d'énergie, seraient exécutés par les gouvernements et financés à partir des recettes fiscales. Cette perception a changé radicalement ces derniers temps.

Dans tous les pays industrialisés et à tous les niveaux de gouvernement, nous constatons que des sociétés privées et des consortiums entreprennent des travaux d'infrastructure qui étaient autrefois du domaine exclusif du secteur public.

Les dispositions peuvent varier, mais le principe de base est que le secteur privé prend les dispositions nécessaires en matière de financement et qu'il assume la plupart des risques à cet égard en contrepartie de la possibilité d'acquérir ou de louer l'installation et d'imposer des frais d'utilisation.

Il est très clair que les Canadiens modifient eux aussi leurs opinions sur cette façon de moderniser notre infrastructure. Une étude récente de l'Association canadienne de la construction a démontré, par exemple, qu'environ 58 p. 100 des Canadiens appuieraient l'idée de faire payer par les utilisateurs un réseau d'autoroutes dont la construction a été financée par le secteur privé au lieu d'imposer une taxe sur l'essence ou des droits spéciaux.

• (1330)

Naturellement, l'une des principales raisons de ce changement d'attitude est le poids inquiétant de la dette actuelle pour tous les niveaux de gouvernement et la répugnance croissante des Canadiens à voir augmenter leurs impôts, parce que le gouvernement finance de nouveaux projets coûteux et de grande envergure. Mais nous devons quand même renouveler notre infrastructure, particulièrement dans le secteur du transport, des communications et de l'énergie, si nous voulons continuer à être concurrentiels dans le contexte économique mondial contemporain.

C'est pourquoi le principe du financement et de la construction par le secteur privé d'installations publiques dont nous avons grand besoin, devient de plus en plus attrayant.

Bien que, d'une manière générale, le public appuie cette idée, il manifeste cependant certaines inquiétudes valables pour ce qui est de la participation conjointe des secteurs public et privé à l'aménagement de l'infrastructure. Le public veut être certain qu'on ne lui demandera pas de renflouer des projets mal conçus et dont le financement laisse à désirer. Il veut être certain que les entrepreneurs privés respectent les normes environnementales. Il veut être certain qu'il sera à l'abri des coûts prohibitifs, une fois ces installations confiées au secteur public. Il veut être certain que ces décisions en matière de collaboration sont prises